

## Déclaration liminaire au conseil municipal du 1 février 2022

Actualisé le lundi 31 janvier 2022

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Nous constatons les mêmes dérives dans la gouvernance communale malgré nos alertes et propositions pour y remédier.

Ainsi nous dénonçons encore une fois la maltraitance que subissent certains agents communaux et ceci malgré le départ de 6 d'entre eux. Un point d'information est demandé au bureau municipal et la création d'un groupe de travail à huis clos des élus de chaque sensibilité. Nous rappelons le devoir de protection de tous les élus au profit de tous les agents communaux et de tous les administrés.

La seconde dérive concerne la forme de cette gouvernance que vous imposez à notre assemblée délibérative et aux commissions communales. Elle est explicite dans tous les PV des conseils. Le mépris exprimé et ressenti a pour objectif notre démission de nos fonctions d'élus sans aucun respect des administrés qui compte sur nous justement pour les informer sur la gestion de notre commune.

Quand allez-vous cesser ce jeu de massacre et commencer à travailler pour que le bien le plus précieux dans une communauté de vie soit enfin installé ?

Il s'agit de *la sérénité et de la convivialité des relations humaines* tant au sein du conseil et de ses commissions que parmi les 18 agents communaux, qu'entre les 22 associations communales et par conséquent les 2 000 habitants.

Encore une fois nous découvrons 3 jours avant le conseil 12 délibérations, le PV encore incomplet du dernier CM et 2 notes. Aucune des informations à débattre ne nous est connues car aucun ordre du jour des commissions devant les préparer ni aucun PV de ces commissions ne nous sont parvenus.

Pourquoi n'ont-elles pas été travaillées ou du moins débattues/présentées lors d'une commission ou groupe de travail ou groupe projet ?

Quand allez-vous enfin travailler normalement et cesser cette omerta impossible à tenir par ailleurs ? Il est évident maintenant que la propension à l'exclusion du groupe minoritaire est actée.

Est-ce légal ?

Est-ce un projet communal viable ?

Cela témoigne d'un mépris pour la représentation électorale que rien ne justifie mais qui prolonge les modes d'accès aux responsabilités plus que douteux : vous oubliez que nous représentons la moitié des votants et la majorité des électeurs !

Votre mandat est perdu sur ce point : vous exercez vos responsabilités en absence de démocratie même entre vous !

Durant tous les conseils les délibérations écrites dans le rapport de présentation ne sont qu'une petite partie des textes lus lors des conseils avant délibération : nous n'avons donc pas accès à l'ensemble des informations tant lors du débat préalable que lors des votes .... Nous dénoncerons ces pratiques !

Pourquoi le PV (mis en ligne le 20 décembre 2021) du dernier conseil du 7 décembre 2021 est-il exsangue de tous nos propos puis arrivé encore incomplet le 27 janvier 2022 ?

Où sont les 2 avis déposés à l'enquête publique de Camélat ?

Où est la motion sur la LGV ?

Dans ces conditions nous ne signerons pas le PV du CM du 7 décembre 2021.

Pour chaque délibération nous présenterons une explication de vote et des questions éventuelles.

### Les Démocrates 2.0

Pour participer à ces réflexions voici nos contacts :

Retrouvez ci-dessous nos travaux sur la vie de notre commune et les moyens d'y participer.

Contactez-nous :

✓ Blog : <https://democratesroquefort47.wordpress.com/>

✓ Facebook : democrates2.0 <https://www.facebook.com/democrates2.0> @democrates2.0

✓ Courriels : [democrates-2.0@laposte.net](mailto:democrates-2.0@laposte.net)

✓ Tél : 06 76 71 84 37